

Zone du Réseau Local Multidisciplinaire de la Région du Centre

Le RLM RC travaille avec les médecins généralistes établis dans les entités de :






Les rôles du Réseau Local Multidisciplinaire

- **Vous soutenir** ainsi que les soignants dans les démarches administratives du trajet de soins.
- Etre un **point de relais** pour vous informer de vos avantages, de vos droits de votre TDS.
- Vous renseigner un **répertoire de soignants** : infirmières éducatrices spécialisées en diabétologie, diététiciens, podologues, diabétologues, ophtalmologues,...

Activités

- **Ateliers diététiques** : En dehors des consultations individuelles, le RLM RC vous invite à des ateliers de groupe sur différentes thématiques : le sucre, menu équilibré, lectures des étiquettes, la pyramide alimentaire,...
- **Projets et activités bénéfiques pour votre santé** : dé-pistages, projets pilotes, conférences, formations,...

RLM RC

-  Rue Hamoir 164. 7100 La Louvière
-  www.rlmrc.be
-  Du lundi au vendredi de 9h. à 13h.



Trajet de soins : Diabète de type II



© PhotoMIX Ltd.



Pour votre santé, l'union fait la force !

Avec le soutien de :



J'ai un problème de diabète de type 2 : puis-je bénéficier d'un trajet de soins ?

Critères médicaux :

- Contrôle du diabète **insuffisant** lors d'un **traitement oral maximal** et un traitement par injection est envisagé.
- Avoir **1 à 2 injections d'insuline par jour**.
- Avoir un traitement par **incrétinomimétique de courte ou longue durée d'action**.

Attention : Il faut être âgé de plus de 18 ans et ne pas être enceinte.

Vos obligations en tant que patient :

- **Consulter minimum 2x/an votre médecin généraliste**, celui qui possède votre Dossier Médical Global.
- **Consulter 1x/an votre diabétologue**, celui ayant signé votre contrat de trajet de soin.

Attention : En cas de changement de médecin généraliste et/ou de diabétologue, le contrat est annulé et doit être refait avec les nouveaux intervenants. Le RLM RC est là pour vous aider.

Débuter un trajet de soins : diabète de type 2

Les étapes :

1. **Faire remplir et signer votre contrat trajet de soins (TDS) et la fiche administrative** par vous et votre diabétologue (*votre médecin généraliste peut également initier le TDS*).
2. **L'hôpital transmet le contrat** de TDS au Réseau Local Multidisciplinaire Région du Centre (RLM RC).
3. **Le RLM RC se charge de la signature manquante et récupère les prescriptions** du médecin généraliste .
4. Le **RLM RC soumet le contrat auprès de votre mutuelle** (médecin conseil).
5. Dès que **votre mutuelle donne son accord** pour entrer en TDS, **le RLM RC transmet votre dossier à une infirmière spécialisée pour débiter vos séances d'éducation**. Le RLM vous fournit des renseignements complémentaires.

Contactez-nous

@ secretariat@rlmrc.be

☎ 064/44 95 15 de 9h à 13h.

f @Réseau Local Multidisciplinaire
RLM RC

Avantages d'un trajet de soins : diabète de type 2

1. **Remboursement complet des consultations** chez votre médecin généraliste (sauf à domicile) et chez votre diabétologue.
2. **Remboursement complet** de vos **séances d'éducation au diabète** afin de gérer au mieux votre maladie (autonome).
3. **Remboursement complet d'un glucomètre (1x/3ans), de 3x50 tiges et de 100 lancettes (1x/6mois)** sur prescription de votre médecin généraliste, délivrés en pharmacie (si injection).
4. **Remboursement partiel de 2 séances de diététique et de podologie**.
5. **Remboursement de certains médicaments** sans aucune démarche administrative et un plus grand soutien par vos soignants.

Objectif

Eviter les complications à long terme liées à cette maladie chronique.